

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

Visitez la BELGIQUE
 au moyen de
 Cartes de Circulation
 de 5, 10 ou 15 jours
 comportant
 des réductions sensibles
 sur les prix ordinaires
**OFFICE DES CHEMINS
 DE FER BELGES**
 14, rue de la Sévigné
 — PARIS —

BUREAUX
 ROUBAIX - 69-71, Grande-
 Rue. Tél. 27.22, 27.23 et
 27.24.
 TOURCOING - 21, rue
 Caracol. Tél. 27.
 LILLE - 3, rue Faidherbe
 Tél. 539.21.
 L'ARRAS - 25, boulevard
 Foch. Tél. 10.
 MOUCRON - 105, rue de
 la Station. Tél. 144.
ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Roboux
 Alfred Roboux
 Rodama Alfred Roboux

BILLET PARISIEN

Le glissement vers l'autarchie

PARIS, 3 MAI (Minuit).
 La situation intérieure vient d'être dépeinte très exactement par M. Joseph Caillaux, devant le conseil général de la Sarthe.
 Dou vient quelle suscite les préoccupations de tous les esprits réfléchis ? Du fait que des réformes sociales ont été réalisées ? Non, certes, et le président de la commission sénatoriale des Finances a été le premier à reconnaître que la plupart de ces réformes découlent de principes excellents. Mais autant il eût été profitable à la classe ouvrière que ces réformes fussent appliquées par étapes, autant elle risqua d'être la première à souffrir de leur application massive et hâtive.
 Les hommes qui ont déclenché l'avalanche, pour employer le terme pittoresque dont s'est servi M. Joseph Caillaux, peuvent se féliciter sur le terrain de la politique électorale. Sur le plan économique, les résultats en seront-ils aussi heureux ? C'est ce que M. Caillaux se demande. Et il n'hésite pas sur la réponse. Pour lui, on a préparé les voies de l'autarchie en mettant l'économie française en position d'infériorité devant l'étranger : « C'est ainsi, déclare le sénateur de la Sarthe, que six mois après la dévaluation monétaire, le marché français est de nouveau envahi par les produits manufacturés étrangers, c'est ainsi que le déficit de la balance commerciale non seulement a persisté, mais s'est aggravé pendant le premier trimestre de 1937 ».

Ainsi le manque de prudence du gouvernement de Front populaire a privé le pays des fruits de la dévaluation monétaire. Du moins, les travailleurs français profiteront-ils momentanément du changement social si vite opéré ? M. Caillaux montre que la hausse du prix de la vie écrase l'industrie, menace ouvriers et employés, rend insupportable la situation des classes moyennes, armature du pays. Tout cela conduit logiquement à une économie artificielle et par conséquent à l'autarchie.
 Or, l'autarchie, c'est la perte des libertés, c'est le régime auquel répugnent les vrais républicains ; c'est n'est un destin que pour les peuples qui s'abandonnent.
 Il faut savoir gré à M. Joseph Caillaux d'avoir si lumineusement démontré que la pire ennemie de la démocratie, dans tous les domaines, c'est la démagogie, génératrice de ruines et fourrière du despotisme.
RENE ROUSSEAU.

M. Jean Chiappe réclame la suppression du prélèvement de 10 0/0 sur les rentes en faveur des établissements d'utilité publique
 Paris, 3 mai. — M. Jean Chiappe vient d'adresser au ministre des Finances une lettre par laquelle il signale l'injustice qui consiste à maintenir le prélèvement de 10 % sur les rentes des établissements d'utilité publique, ce qui risque de compromettre l'avenir d'œuvres d'intérêt général et la charité publique et la bienfaisance.
 Le député de Paris demande que le gouvernement s'occupe d'urgence le Parlement d'un projet de loi supprimant ce prélèvement.

L'émission de bons de la Caisse des pensions
 Le « Journal Officiel » publie un décret aux termes duquel il sera procédé à partir du 5 mai à l'émission de bons de la Caisse des pensions à un an d'échéance.

LE COMTE CIANO EN ALBANIE
 Une entrevue entre le roi Zogouh I^{er} et le comte Ciano, au cours de récent séjour du ministre des Affaires étrangères italien en Albanie.



Le canal Albert sera-t-il comblé?



LA TRANCHEE DE VROENHOVEN, PRES DE MAESTRICHT.
 C'est aujourd'hui que la Cour de La Haye entamera le procès fait à la Belgique par la Hollande, qui demande que le canal Albert, reliant Liège à Anvers, soit comblé. Le litige est né du fait que, pour alimenter le canal, on a fait des prises d'eau dans la Meuse, fleuve international. (Ph. N.Y.T.)

LE PAPE RESENT DE NOUVEAU UNE GRANDE FATIGUE

C'est pourquoi son séjour à Castel-Gandolfo a été avancé
 Castel-Gandolfo, 3 mai. — Les conditions de santé du Pape exigent de nouveau les plus grands ménagements. L'effort que le Saint-Père s'était imposé depuis plusieurs semaines en accordant de nombreuses audiences et en recevant



LE PAPE APPARAÎT AU BALCON DE CASTEL-GANDOLFO POUR BÉNIR LA FOULE.

chaque jour des centaines de personnes s'est traduit par une grande fatigue. C'est pour cette raison que le départ pour Castel-Gandolfo a été hâté, bien que le temps fût incertain.
 Le voyage de dimanche semblait avoir été bien supporté. Le Pape, une fois arrivé, s'était montré au balcon et avait béni les fidèles ; mais les signes de fatigue n'ont pas tardé à reparaître.
 Lundi, selon une habitude prise d'ailleurs depuis deux mois environ, le Saint-Père n'a accordé aucune audience.
 Son besoin de repos est tel que jeudi prochain, jour de l'Ascension, la lecture du décret proclamant l'héroïcité des vertus de la vénérable Marie-Christine de Savoie se fera dans l'intimité la plus stricte, alors que cette proclamation donne lieu d'habitude à une cérémonie.
 Celle-ci était d'autant plus attendue que Marie-Christine, reine des Deux-Siciles, appartenait à la famille royale actuelle d'Italie et que plusieurs membres de la Maison de Savoie devaient assister à la lecture du décret.

Une proposition de loi est déposée à la Chambre en vue de transformer le fonds de chômage en caisse de retraite du travail

Paris, 3 mai. — A la suite de la distribution du rapport de M. Féd sur la caisse de solidarité des vieux travailleurs, M. Albert Dubocq, député de la Seine-inférieure, a repris sous forme d'un contre-projet signé par tous ses collègues de la Gauche démocratique et radicale indépendante, sa proposition de loi déposée au début de la législature et tendant à transformer le fonds de chômage en caisse de retraite du travail.

« Il apparaît singulièrement contraire au bon sens le plus élémentaire, écrit-il, dès le 9 juillet 1936, de verser des allocations de chômage à des jeunes gens qui ne demandent qu'à travailler et de garder dans les entreprises, des salariés dont l'activité est ralentie et qui ne demanderaient qu'à jouer d'un repos bien mérité.
 Une commission qualifiée établirait la liste de ceux qui doivent être mis à la retraite et les employeurs seraient mis dans l'obligation de remplacer ces retraités par un nombre correspondant de jeunes. La caisse assurerait aux retraités ainsi déterminés, une allocation annuelle, qui pourrait être supérieure à 2.400 francs.
 Cette allocation devrait être accordée sans tenir compte des autres pensions servies à titres divers à l'intéressé. »

« On promet subventions, relèvement excessif de dépenses et d'indemnités sans se demander où on prendra l'argent, dans un pays dont on ne veut voir qu'il est considérablement appauvri. C'est ainsi que, six mois après la dévaluation monétaire, le marché français est de nouveau envahi par les produits manufacturés étrangers et que le déficit de la balance commerciale s'aggrave.
 De la sorte, on crée une économie artificielle qui conduit fatalement à l'autarchie, expédients ruineux.
 Pour l'ouvrier, il n'est de salut que le monde que dans les méthodes de liberté organisée et contrôlée.
 Il faut, selon M. Caillaux assouplir certaines des lois sociales trop brusquement appliquées et qui risquent de fausser les conditions de l'équilibre national, bien que leur principe soit infiniment juste. « On ne fait pas tout à la fois, a-t-il dit conclu. Au système des avances, il faut préférer celui des étapes. »

Le régime d'économie artificielle qui tend à devenir le nôtre inquiète M. Joseph Caillaux

« Il faut, déclare-t-il, assouplir les lois sociales et procéder par étapes à leur application »
 Le Mans, 3 mai. — M. Caillaux, parlant devant le Conseil général de la Sarthe, s'est efforcé de prouver que deux obstacles s'opposent aux régimes sociaux communiste ou collectiviste envisagés de divers côtés.
 Le premier de ces obstacles est l'exclusion de tout facteur idéaliste de ces régimes et leur base presque uniquement matérialiste.
 Le deuxième, c'est qu'une modification profonde dans le régime de la propriété ne peut être partielle et doit s'étendre à tous les peuples civilisés.
 Examinant ensuite la situation du pays, M. Caillaux a dit s'inquiéter du fait qu'on est en train de composer pour

la France un régime irrésistible d'économie artificielle.
 Alors que la production, l'échange et la consommation des biens doivent résulter de la libre activité des individus, on décide que liberté, respect des contrats sont autant de vieilleries, qu'il est avantageux de substituer la réglementation à la liberté.
 On promet subventions, relèvement excessif de dépenses et d'indemnités sans se demander où on prendra l'argent, dans un pays dont on ne veut voir qu'il est considérablement appauvri.
 C'est ainsi que, six mois après la dévaluation monétaire, le marché français est de nouveau envahi par les produits manufacturés étrangers et que le déficit de la balance commerciale s'aggrave.
 De la sorte, on crée une économie artificielle qui conduit fatalement à l'autarchie, expédients ruineux.
 Pour l'ouvrier, il n'est de salut que le monde que dans les méthodes de liberté organisée et contrôlée.
 Il faut, selon M. Caillaux assouplir certaines des lois sociales trop brusquement appliquées et qui risquent de fausser les conditions de l'équilibre national, bien que leur principe soit infiniment juste. « On ne fait pas tout à la fois, a-t-il dit conclu. Au système des avances, il faut préférer celui des étapes. »



M. CAILLAUX (Ph. N.Y.T.)

Libres propos
Le ministre, le maire et les employés de mairie
 Ceci n'est pas une fable à la manière de Franc-Noahin, c'est l'histoire d'une aventure amusante — pas pour tout le monde cependant — arrivée, lundi, à M. Lebas, ministre du Travail et député-maire de Roubaix. On en lira tous les détails plus loin, et nous nous bornerons, à cette place, à en tirer la morale. En deux mots, voici les faits :
 Les employés de mairie n'ayant pas travaillé samedi 1^{er} mai et ne devant pas travailler non plus jeudi, jour de l'Ascension, le maire de Roubaix avait décidé qu'ils récupéreraient les heures perdues en ces repos successifs, en venant exceptionnellement au bureau, lundi. Mais le syndicat cégétiste ne l'entendait pas ainsi et il donna l'ordre à ses membres de faire grève le 3 mai. Obligés de choisir entre l'autorité du patron et celle de leur syndicat, les employés n'hésitèrent pas : ils obéirent comme un seul homme au syndicat.
 Cet incident, dont nous nous garderons bien d'exagérer la gravité, est tout de même assez symptomatique. Il convient tout d'abord d'en dégager le sens passablement paradoxal.
 Un ministre a fait voter une loi sur la durée du travail. Or, ce ministre, — comme cela arrive souvent, — est en même temps maire de sa ville. Et voilà qu'il lui est impossible, comme maire, d'appliquer « sa » loi, aux gens qui se trouvent directement sous ses ordres, dans la maison commune. Pourquoi ? Parce qu'il y a maintenant, dans l'hôtel de ville socialiste, une autorité plus écoutée que la sienne, qu'il n'est plus maître chez soi, et qu'il lui faut

compter désormais avec une volonté syndicaliste forte et disciplinée.
 Sans doute, M. Lebas la connaît cette force nouvelle puisque, comme propagandiste, il a tout fait pour l'établir dans les masses et en magnifier l'influence. Seulement, ce courant, qui son incessant labeur et son indiscutable talent ont tant contribué à former, il n'arrive plus aujourd'hui à le canaliser. Le syndicalisme politique et révolutionnaire serait certainement en train de tuer l'autre, le vrai, le bon, si une idée vivante et féconde comme celle-là pouvait mourir.
 L'incident de Roubaix est un épisode caractéristique de la lutte d'influence qui s'affirme chaque jour davantage entre les pouvoirs publics et les syndicats, ou si vous le voulez, entre le gouvernement et les masses. Celles-ci, depuis que le socialisme dirige nos affaires, ont pu impunément saboter l'économie nationale en instaurant chez nous les méthodes soviétiques de violence et de dictature. Les dirigeants socialistes ont laissé faire, ou à peu près, tant qu'il n'a été question que de l'occupation des usines et des ateliers. L'autorité patronale, et l'autorité tout court, sont sorties diminuées de ces tristes aventures.
 Mais tout se paie. Et nous ne croyons pas que la grève d'hier rehausse beaucoup le prestige ministériel dans nos populations.
 En tout cas, ce n'est pas à M. Lebas, ministre et député-maire, qu'il faut apprendre, aujourd'hui, que le métier de patron est un métier difficile.

La dernière partie de golf du duc de Windsor avant qu'il quitte Saint-Wolfgang
La mairie de Monts où serait célébré le mariage du duc de Windsor
Le docteur Mercier, maire de Monts

Le duc de Windsor sera aujourd'hui à Paris

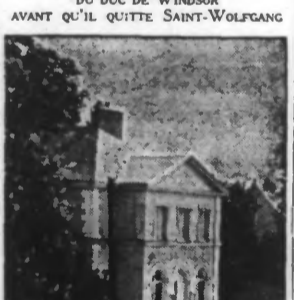
Journalistes et cinéastes guettent son arrivée sur toutes les routes qui mènent au château de Candé
 Le duc de Windsor a quitté lundi à 14 heures 30, sa villa Appelsbach, pour gagner en auto Salzbourg, où il a pris place dans l'Arberg-Express qui l'amènera à Paris mardi matin, à 10 heures.
 Le séjour du duc de Windsor en France doit être de quelque durée ; toutefois, il ne paraît pas avoir l'intention de quitter définitivement l'Autriche, car il a envoyé une partie de ses bagages en lieu sûr à Vienne.
 L'ex-roi Edouard VIII a adressé lundi matin un télégramme au président de l'Etat fédéral et au gouvernement les priant de transmettre à la population autrichienne ses remerciements pour son accueil hospitalier.
 Il s'est laissé photographier avant son départ ; mais n'a pas admis la présence des opérateurs de cinéma.
 Les dispositions définitives du voyage ont été arrêtées par le duc à la suite d'une conversation téléphonique avec sa future femme.
 On pense généralement que l'arrivée du duc de Windsor aura lieu mardi et que le train dans lequel se trouve l'ancien souverain s'arrêtera en un point de son parcours demeuré secret. De là, une automobile attendra le duc de Windsor pour le conduire directement au château.
 D'importantes mesures de police ont été prises. Une véritable armée de journalistes, de cinéastes et de photographes a pris position sur toutes les routes conduisant au domaine de Candé.
 Tous les hôtels des environs ont été pris d'assaut par les reporters et des lignes téléphoniques spéciales ont été montées par les P.T.T.
 On n'est pas encore fixé sur la date à laquelle sera célébré le mariage, mais il semble qu'il n'aura lieu qu'après le couronnement.
 Dès leur mariage, les époux quitteraient la Touraine pour l'Italie.

Les acteurs d'Hollywood se solidariseront-ils avec les employés des services auxiliaires ?
 Une vue aérienne d'un studio, à Hollywood. (Ph. N.Y.T.)
 Hollywood, 3 mai. — La grève des studios a pris une nouvelle ampleur dimanche dans la soirée, six syndicats nouveaux étant venus se joindre aux quatre qui avaient déjà cessé le travail et ayant déclaré la grève à leur tour. Ce sont les syndicats des ingénieurs, des plombiers, des costumiers, des cuisiniers, des machinistes et des soudeurs qui représentent en tout 6.000 travailleurs.
 La grève est effective et il faut s'attendre à voir neuf grands studios réduits à fermer leurs portes.
 Les piquets qui montent la garde devant les studios ont abandonné leur poste pour laisser les délégués du syndicat des acteurs délibérer sur l'opportunité de reprendre ou non le travail. Les grévistes ont tenu, en retirant leurs piquets pendant que les acteurs discutent, à éviter toute accusation d'intimidation ou de pression sur les acteurs.
 D'autre part, le syndicat des acteurs qui comprend 5.600 membres, a décidé de tenir une conférence avec les producteurs, mercredi soir, afin de décider s'il se solidariserait ou non avec le mouvement de grève des autres syndicats. Les acteurs continueront à travailler jusqu'à la décision qui sera prise pour ou contre la grève.

La suite tragique d'une querelle de cabaret A CROIX, UN CHOMEUR AVAIT TUÉ UN HOMME QUI LE « CHINAIT »
 Il est condamné à cinq ans de prison avec sursis
 Amand Vanoutryve, qui tua à coups de couteau, dans le débit Nuvel, rue de Colmar, à Croix, un consommateur avec lequel il s'était querellé, a comparu hier lundi devant la Cour d'assises.
 Son attitude est empreinte de regrets. Il pleure tandis que le greffier évoque les faits par la lecture de l'acte d'accusation.
 Le président Morin fait ensuite un bref rappel des antécédents de l'accusé, condamnation pour laquelle il est réhabilité, il a travaillé dans différents magasins de Croix. Sa conduite pendant la guerre fut brillante et il obtint deux citations. Successivement ouvrier mineur, chiffonnier, ramoneur, mécanicien, tisserand, homme d'attaque à l'entraînement des chiens.
 En dernier lieu, il était en chômage. Marié et sans enfant, il a recueilli un enfant abandonné pour lequel il éprouve une profonde affection.
 Le président Morin évoque la scène qui s'est déroulée au débit Nuvel :
 Vanoutryve : J'étais debout au comptoir, Cochetoux m'a dit : Tu es bien les moyens d'élever la petite, tu peux me payer un verre. Un homme comme toi, on l'achète et on le vend quand on veut.
 Les propos aigris-doux se poursuivant sur ce ton, le tenancier Nuvel intervient pour mettre Cochetoux à la porte.
 A ce moment, celui-ci avait un couteau dans la main. M^{me} Vanoutryve le désarma.
 C'est pendant cette bagarre que Vanoutryve va chez lui chercher le couteau avec lequel il frappera Cochetoux.
 — J'ai crié, dit-il, pour ma femme, pour la petite, pour tout le monde.
 Le président Morin : Vous ne couriez aucun danger, vous étiez si contre lui.
 — J'ai eu peur, j'ai frappé sans savoir où, ni comment !
 Vous l'avez atteint deux fois, au bras et à la hanche et avec une telle violence que Cochetoux a succombé quelques heures après sans pouvoir être entendu.
 Rites-vous en état d'ivresse ?
 — Légèrement.
 La scène fut très rapide et aussitôt qu'elle eut pris fin, Vanoutryve alla se constituer prisonnier.
 Le président Morin : Vous avez recueilli un enfant abandonné, ce qui est à votre éloge ; mais Cochetoux avait lui-même trois enfants !
 Vanoutryve exprime des regrets et pleure.
 Les témoins :
 M. le docteur Delahousse, médecin légiste à Roubaix, a autopsié le cadavre de Cochetoux ; il décrit la nature des graves lésions provoquées par les coups de couteau, dont l'un a pénétré jusqu'au bassin.
 Le chef du jury demande si Cochetoux eût pu en réchapper s'il avait été soigné plus rapidement.
 Le docteur Delahousse : Il aurait fallu une intervention immédiate, ce qui était, dans les circonstances du drame et à l'heure où il s'est produit, presque impossible.
 Les époux Nuvel, chez qui le drame



LA DERNIÈRE PARTIE DE GOLF DU DUC DE WINDSOR AVANT QU'IL QUITTE SAINT-WOLFGANG (Ph. N.Y.T.)



LA MAIRIE DE MONTS OÙ SERAIT CÉLÉBRÉ LE MARIAGE DU DUC DE WINDSOR (Ph. N.Y.T.)



LE DOCTEUR MERCIER, MAIRE DE MONTS (Ph. N.Y.T.)

La suite tragique d'une querelle de cabaret A CROIX, UN CHOMEUR AVAIT TUÉ UN HOMME QUI LE « CHINAIT »
 Il est condamné à cinq ans de prison avec sursis

Amand Vanoutryve, qui tua à coups de couteau, dans le débit Nuvel, rue de Colmar, à Croix, un consommateur avec lequel il s'était querellé, a comparu hier lundi devant la Cour d'assises.
 Son attitude est empreinte de regrets. Il pleure tandis que le greffier évoque les faits par la lecture de l'acte d'accusation.
 Le président Morin fait ensuite un bref rappel des antécédents de l'accusé, condamnation pour laquelle il est réhabilité, il a travaillé dans différents magasins de Croix. Sa conduite pendant la guerre fut brillante et il obtint deux citations. Successivement ouvrier mineur, chiffonnier, ramoneur, mécanicien, tisserand, homme d'attaque à l'entraînement des chiens.
 En dernier lieu, il était en chômage. Marié et sans enfant, il a recueilli un enfant abandonné pour lequel il éprouve une profonde affection.
 Le président Morin évoque la scène qui s'est déroulée au débit Nuvel :
 Vanoutryve : J'étais debout au comptoir, Cochetoux m'a dit : Tu es bien les moyens d'élever la petite, tu peux me payer un verre. Un homme comme toi, on l'achète et on le vend quand on veut.
 Les propos aigris-doux se poursuivant sur ce ton, le tenancier Nuvel intervient pour mettre Cochetoux à la porte.
 A ce moment, celui-ci avait un couteau dans la main. M^{me} Vanoutryve le désarma.
 C'est pendant cette bagarre que Vanoutryve va chez lui chercher le couteau avec lequel il frappera Cochetoux.
 — J'ai crié, dit-il, pour ma femme, pour la petite, pour tout le monde.
 Le président Morin : Vous ne couriez aucun danger, vous étiez si contre lui.
 — J'ai eu peur, j'ai frappé sans savoir où, ni comment !
 Vous l'avez atteint deux fois, au bras et à la hanche et avec une telle violence que Cochetoux a succombé quelques heures après sans pouvoir être entendu.
 Rites-vous en état d'ivresse ?
 — Légèrement.
 La scène fut très rapide et aussitôt qu'elle eut pris fin, Vanoutryve alla se constituer prisonnier.
 Le président Morin : Vous avez recueilli un enfant abandonné, ce qui est à votre éloge ; mais Cochetoux avait lui-même trois enfants !
 Vanoutryve exprime des regrets et pleure.
 Les témoins :
 M. le docteur Delahousse, médecin légiste à Roubaix, a autopsié le cadavre de Cochetoux ; il décrit la nature des graves lésions provoquées par les coups de couteau, dont l'un a pénétré jusqu'au bassin.
 Le chef du jury demande si Cochetoux eût pu en réchapper s'il avait été soigné plus rapidement.
 Le docteur Delahousse : Il aurait fallu une intervention immédiate, ce qui était, dans les circonstances du drame et à l'heure où il s'est produit, presque impossible.
 Les époux Nuvel, chez qui le drame



s'est déroulé, déclarent qu'ils n'ont pu l'empêcher, en raison de la promptitude du geste de Vanoutryve. Mme Nuvel ajoute que les deux hommes étaient assez nerveux, sans être ivres et que Cochetoux s'était échiné à souvent celui qui devint son meurtrier.
 Le Président Morin : Pour quel motif ?
 — Je l'ignore, car je ne m'occupais jamais de leurs conversations.
 « Il a tué sans s'en apercevoir »
 Robert Morin, tisserand à Croix, était au débit Nuvel quand le drame s'est déroulé.
 — La scène a été tellement rapide, dit-il, que Cochetoux a été tué sans s'en apercevoir !
 Le Président : Qu'a fait Vanoutryve après avoir frappé ?
 — Il est parti comme un fou !
 L'avocat général Vigueron : Cochetoux